

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
urek.ceate@parl.admin.ch

À l'attention des personnes consultées
dans le cadre de l'initiative cantonale
« Constructions hors des zones à bâtir »

Le 14 avril 2011

08.314 lv. ct. Saint-Gall. Constructions hors des zones à bâtir

Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'initiative « Constructions hors des zones à bâtir », déposée par le canton du Saint-Gall, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a adopté le 4 avril 2011 un avant-projet visant à modifier la loi sur l'aménagement du territoire. Cet avant-projet vous est soumis par la présente pour avis dans le cadre de la procédure de consultation.

Le projet vise à étendre aux bâtiments qui avaient un usage d'habitation agricole avant le 1^{er} juillet 1972, date à laquelle la distinction entre les zones constructibles et non constructibles a été inscrite dans le droit fédéral, les possibilités de démolition et de reconstruction d'une part, et les possibilités d'agrandissement en dehors du volume bâti existant d'autre part. L'autorisation de reconstruire est toutefois subordonnée à une condition : l'aspect extérieur du bâtiment doit rester pour l'essentiel inchangé, ce afin de prévenir tout risque de disparition du caractère rural des paysages.

Afin de pouvoir transmettre le projet de loi pour la session d'automne 2011 au Conseil national, la commission a décidé de fixer la fin du délai de la procédure de consultation au **20 juin 2011**. Nous vous prions donc de bien vouloir transmettre votre avis d'ici là à l'Office fédéral du développement territorial (ARE), 3003 Berne.



Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec les collaborateurs responsables de ce dossier : M. Christoph de Quervain pour l'Office fédéral du développement territorial (tél. 031 322 40 84 ; christoph.dequervain@are.admin.ch) et Mme Andrea Hungerbühler pour la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, (tél. 031 322 29 68 ; urek.ceate@pd.admin.ch). Les documents mis en consultation sont disponibles sous forme électronique sur le site Internet du Parlement (www.parlement.ch), rubrique Commissions / Commissions législatives / Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président de la commission


Jacques Bourgeois

Annexes :

- avant-projet et rapport explicatif de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, en date du 4 avril 2011
- liste des participants à la consultation